

Projet de plan de gestion des matières résiduelles

(PGMR)
2023-2030

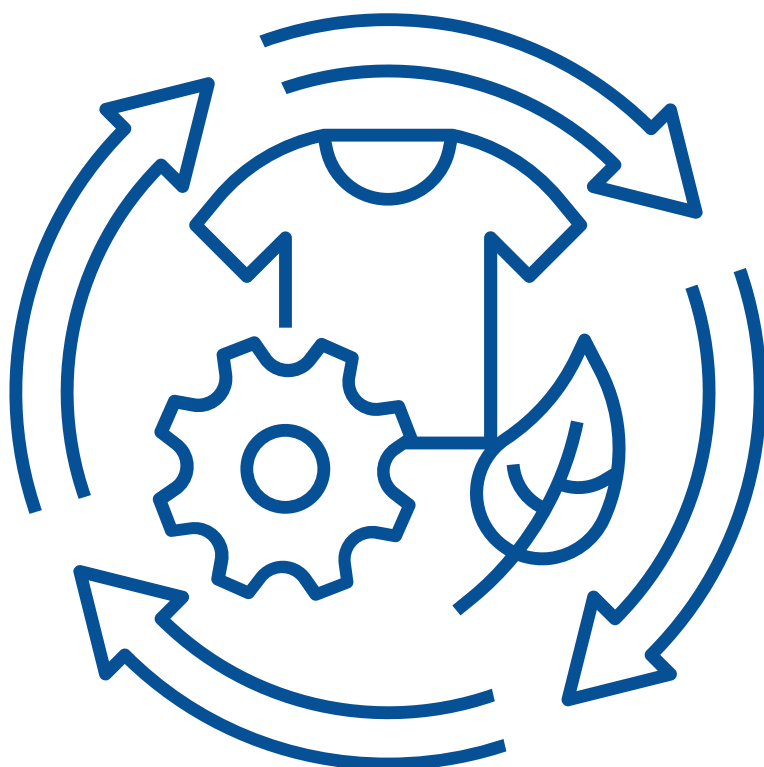


Table des matières

3	Définitions utiles
5	Introduction
7	Territoire
8	Rôle de la MRC
9	Bilan 2016-2020
10	Déchets
12	Matières recyclables
13	Matières organiques
14	Écocentres et points de dépôt municipaux
16	Encombrants
18	Réduction des déchets et réemploi
20	Défis à relever
21	Objectifs régionaux
22	Mesures principales du plan d'action

Définitions utiles

CRD : Construction, rénovation et démolition

ICI : Industries, commerces et institutions

ISÉ : Information, sensibilisation et éducation

PGMR : Plan de gestion des matières résiduelles

RDD : Résidus domestiques dangereux



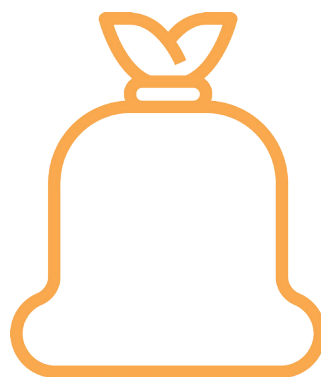
Matières organiques

Résidus alimentaires (fruits, légumes, viandes, etc.) et résidus verts (feuilles, branches, gazon, etc.) générés par les citoyens et les entreprises (ICI).



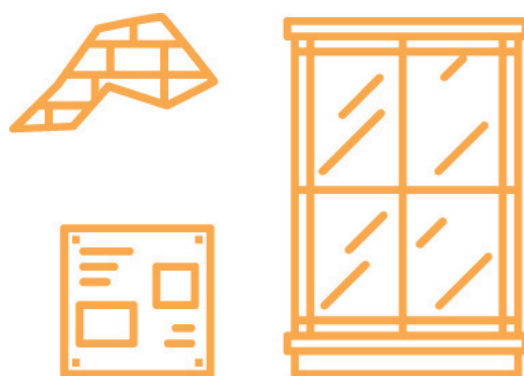
Points de dépôt municipaux

Services de proximité aménagés dans chacune des municipalités pour le dépôt de résidus domestiques dangereux et de produits électroniques.



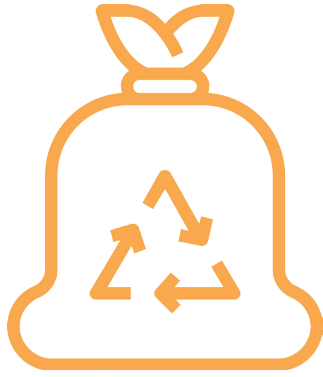
Matières résiduelles

Matière ou objet issu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon. Synonyme de résidu.



Résidus de CRD

Les résidus de construction, rénovation et démolition comprennent les agrégats, le bois de construction, les bardeaux d'asphalte, ainsi que plusieurs matières diverses (plastiques de grande dimension, gypse, vitre, céramique, métal, etc.)



Matières recyclables

Matières qui font l'objet d'une collecte sélective (bac bleu). Il s'agit des contenants, emballages et imprimés faits en papier, carton, verre, aluminium et plastique (sauf le 6).



Recyclage

Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière récupérée en remplacement d'une matière vierge. L'épandage sur le sol, le compostage et la biométhanisation sont aussi considérés comme des procédés de recyclage.



Écocentres

Centres de tri aménagés pour la récupération et le réemploi des matières. On peut y déposer les matières recyclables, les encombrants, les résidus domestiques dangereux, les matériaux de construction, les résidus verts, les pneus, etc. La MRC en compte trois, soit à Sacré-Cœur, aux Bergeronnes et à Portneuf-sur-Mer.



3RV-E

La hiérarchie des 3RV-E est un principe à adopter pour une saine gestion des matières résiduelles. Elle implique de gérer ses matières dans l'ordre suivant : la réduction à la source, le réemploi, le recyclage (y compris le compostage), la valorisation énergétique, et ultimement l'élimination (enfouissement).

La MRC de La Haute-Côte-Nord est actuellement en phase de révision de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

La démarche d'élaboration d'un PGMR :

- Est obligatoire selon la *Loi sur la qualité de l'environnement*
- Vise à :
 - › Planifier la gestion des matières résiduelles sur le territoire pour les 7 prochaines années
 - › Assurer une gestion intégrée des matières résiduelles
 - › Se conformer aux orientations nationales de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR)

PQGMR

Objectif fondamental : que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime.

Principaux enjeux :

- › Mettre un terme au gaspillage des ressources
- › Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques
- › Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles

Notre projet de PGMR (2023-2030) présente des mesures pour atteindre, et parfois surpasser, les objectifs suivants¹ :

Réduire à **525 kg**
ou moins la quantité de matières
éliminées par habitant

Recycler **75 %**
du papier, carton, plastique,
verre et métal résiduels

Réduire à **60 %**
ou moins la quantité de matières
éliminées par habitant

Recycler et valoriser **70 %**
des résidus de construction,
rénovation et démolition.

¹ Objectifs du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

Description du territoire

Population

10 432 habitants, en constante diminution depuis des décennies.

Territoire

8 municipalités de La Haute-Côte-Nord, le TNO Lac-au-Brochet et la communauté innue Essipit.

Secteurs économiques

Extraction des ressources naturelles et la production de biens primaires (30,3 %), les services et le tourisme (32 %), le transport et la machinerie (23,2 %) et la santé (13,4 %).



Quel est le rôle de la MRC en ce qui a trait à la GMR?

La MRC La Haute-Côte-Nord a la compétence de l'ensemble des activités en lien avec la GMR sur son territoire, à l'exception des boues de fosses septiques et municipales, et de la collecte des résidus verts.

Cela inclut donc les mandats suivants :

- › Planifier la GMR sur l'ensemble de son territoire
- › Octroyer les contrats pour les opérations de collecte, de transport et de traitement des différentes matières collectées sur le territoire
- › Exploiter les trois écocentres et accompagner les municipalités pour l'exploitation de leur dépôt municipal
- › Communiquer les services offerts et sensibiliser les utilisateurs.

Bilan du PGMR 2016-2020

Le PGMR 2016-2022 regroupait 92 mesures réparties en 10 filières.

Près de 70 % de ces mesures ont été totalement ou partiellement réalisées.

Les obstacles à la mise en œuvre de plusieurs mesures ont été la pénurie de main-d'œuvre et la COVID-19, qui ont forcé à revoir plusieurs activités.

Voici les principaux accomplissements du plan d'action de ce PGMR :



- › Construction du centre de transfert et de transbordement des Bergeronnes
- › Passage des conteneurs à chargement arrière aux conteneurs à chargement frontal sur l'ensemble du territoire
- › Révision du mode de tarification commerciale afin de mettre en application le principe de pollueur-payeur
- › Modification du mode de collecte des encombrants afin d'offrir un service plus régulier
- › Programme d'accompagnement personnalisé des ICI et des événements
- › Communication et sensibilisation en continu

Déchets

En moyenne, depuis 3 ans, **4 000 tonnes de déchets** sont enfouies par année dans notre MRC. Actuellement, elles sont envoyées au LET de Ragueneau.

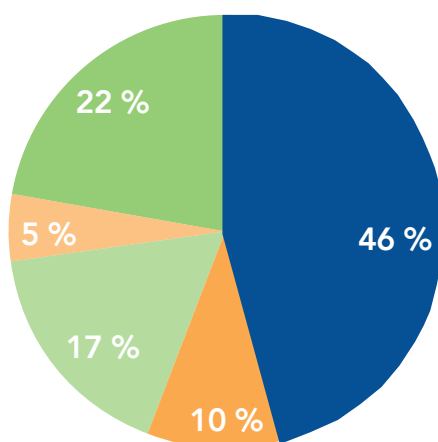
61 % résidentiel et 39 % commercial



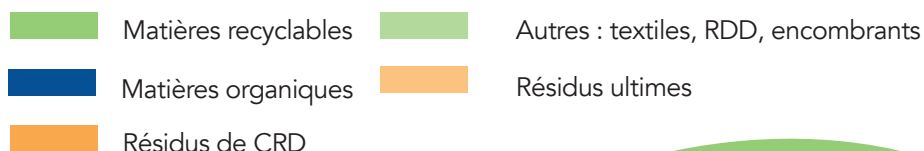
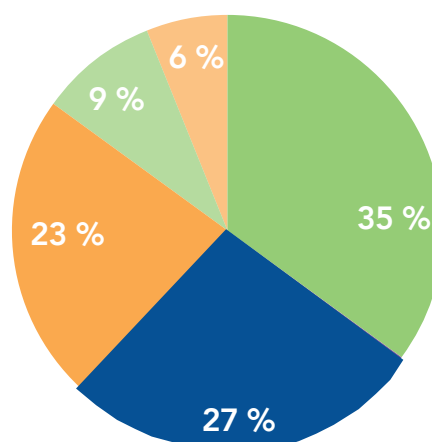
Secteur résidentiel : collecte aux deux semaines. Les bacs supplémentaires sont facturés aux usagers par souci d'équité pour tous les citoyens.

Secteur commercial : collecte aux deux semaines ou chaque semaine. Les ICI sont facturés en fonction de leur volume annuel de déchets, selon le principe d'utilisateur-payeur.

Composition moyenne des matières enfouies de provenance résidentielle au Québec



Composition moyenne des matières enfouies de provenance ICI



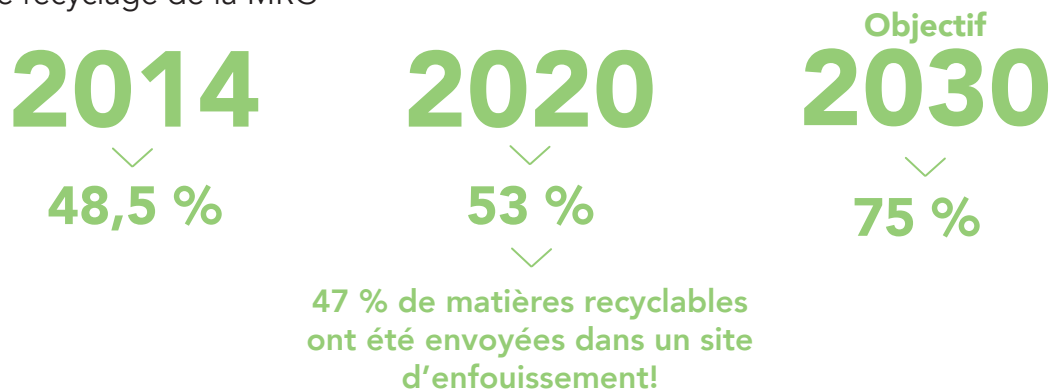
En 2020, seulement 12 %
des déchets enfouis étaient
réellement des résidus
ultimes. C'est-à-dire, sur
4 324 tonnes de déchets
enfouis en 2020, seulement
537 tonnes devaient
réellement être envoyées
à l'élimination.



Matières recyclables

En 2020, il est évalué qu'environ **2 200 tonnes de matières recyclables** furent générées sur la MRC. De ce nombre, seulement 1 346 ont été déposées dans le bac bleu pour un réacheminement au centre de tri de la Société Via à Lévis.

Taux de recyclage de la MRC

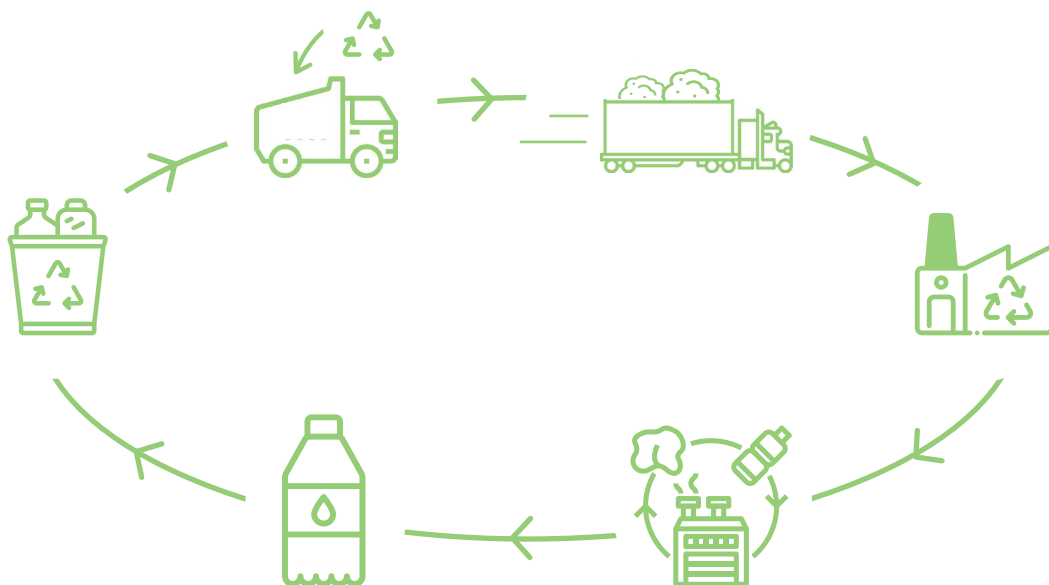


Chaque année, les Haute-Nordcôtiers déposent **plus de 1 000 tonnes de matières recyclables aux déchets**, ce qui représente des coûts supplémentaires de **225 000 \$** pour la population.

Les coûts de collecte et de traitement des matières recyclables sont assumés presque entièrement par Éco Entreprises Québec. Les déchets, au contraire, sont soumis à des redevances sur l'enfouissement qui coûtent très cher aux collectivités.

- Secteur résidentiel : collecte aux deux semaines
- Secteur commercial : collecte aux deux semaines ou à chaque semaine

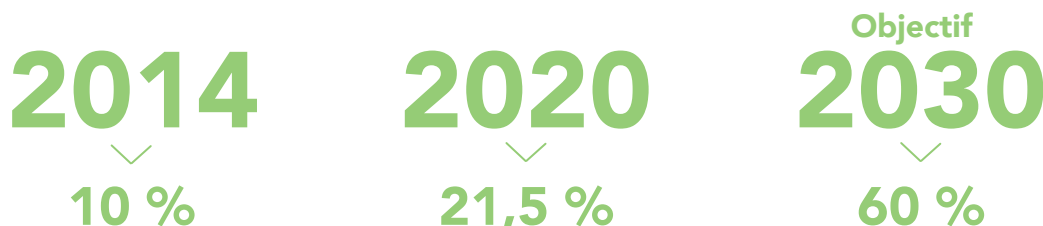
Aucune limite de quantité et sans frais, puisque les coûts sont remboursés à la MRC.



Matières organiques

En 2020, il fut évalué qu'environ **2 000 tonnes de matières organiques** furent générées sur le territoire. Le taux de recyclage de ces matières est évalué à partir des composteurs et biodigesteurs subventionnés sur le territoire et des différentes collectes de résidus verts.

Taux de récupération des matières organiques sur le territoire de la MRC :



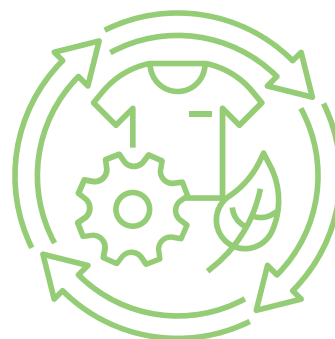
Le saviez-vous? La mise en place d'une collecte des matières organiques est une obligation légale pour les municipalités.

Quels sont les avantages d'une telle collecte?

- Réduction des gaz à effet de serre sur le territoire de la MRC
- Détournement de plus de 1 000 tonnes de déchets par an des sites d'enfouissement
- Possibilité de redistribution aux citoyens du compost généré

Quelle est l'implication pour les résidents de la MRC?

- Effectuer un tri à la source; plutôt que d'aller dans le bac à déchets, les matières organiques iront dans un bac brun!
- Le geste n'est pas différent de mettre les matières aux ordures. On les met simplement dans un bac dédié!
- Pour éviter les odeurs et la vermine, on recommande de mettre les résidus au congélateur ou de les envelopper dans du papier journal.

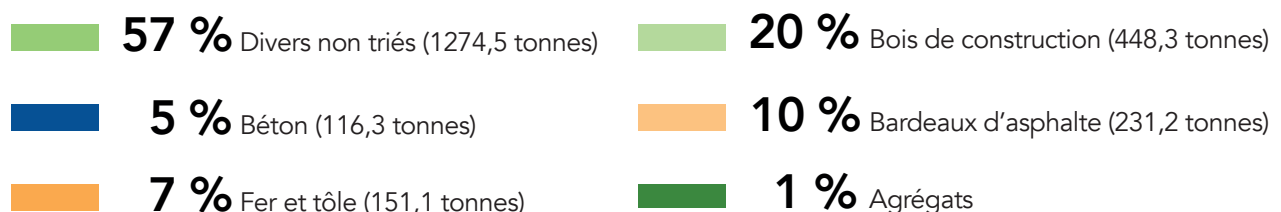
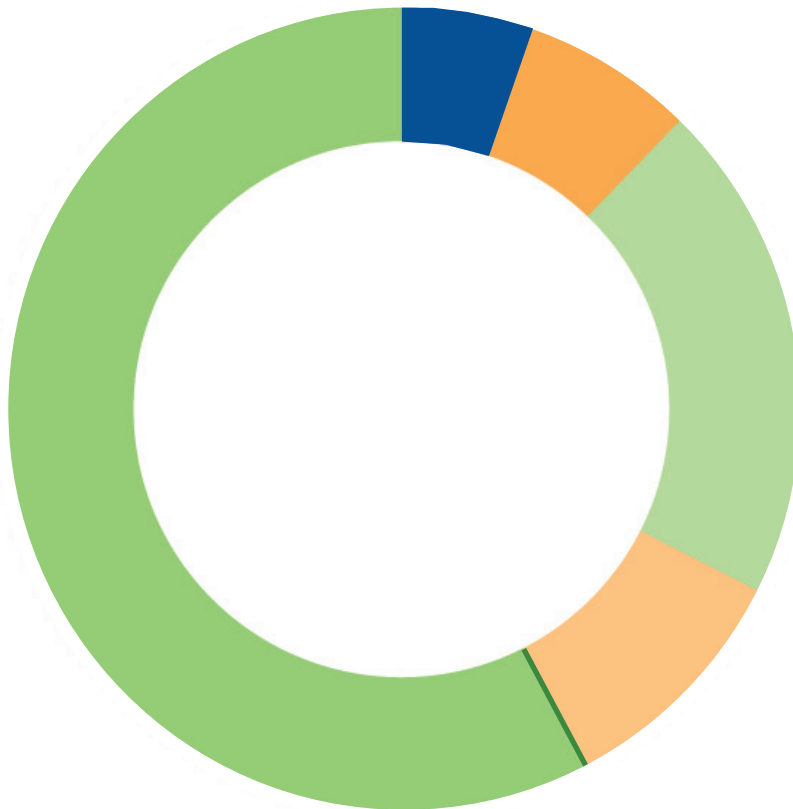


La MRC est actuellement en phase d'analyse de faisabilité et d'opportunité pour instaurer une collecte des matières organiques et leur compostage sur place.

Écocentres et points de dépôt municipaux

Sur une base annuelle, la MRC génère en moyenne **2 500 tonnes de résidus de construction, rénovation et démolition**. De ces 2 500 tonnes, **environ 80 % sont récupérées** via notre réseau d'écocentres et réacheminées vers différents récupérateurs, à travers le Québec.

Résidus de CRD récupérés en 2020



Les écocentres de la MRC

- › Sacré-Cœur, Les Bergeronnes et Portneuf-sur-Mer
- › Résidus de construction, pneus usagés, bardeaux d'asphalte et agrégats, matériel informatique et électronique, résidus domestiques dangereux (RDD), résidus verts, encombrants
- › Ouverts toute l'année
- › Gratuit pour les chargements résidentiels triés
- › Tarification selon les coûts réels pour les entrepreneurs

8 points de dépôt municipaux pour la récupération des RDD et des produits électriniques de nature résidentielle dans chaque municipalité pour la récupération des RDD et des produits électroniques de nature résidentielle.

7 cages de récupération de bonbonnes de propane

Enjeu :

Faible taux de recyclage des résidus de CRD divers non triés et des encombrants rembourrés.

Objectif 2030

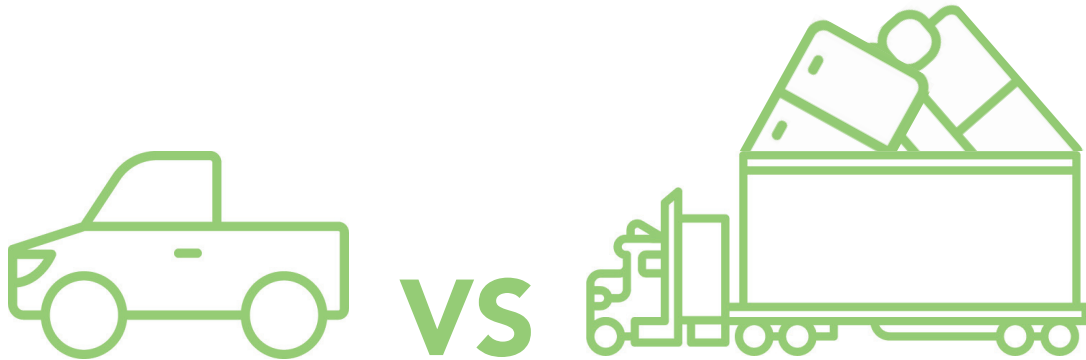
Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD

Pour ce faire :

- › Augmenter le réemploi des résidus de CRD et des encombrants
- › Augmenter le tri des résidus de CRD dans les écocentres

Encombrants

En 2020, la MRC est passée d'une collecte porte-à-porte deux fois par année à une collecte sur inscription 5 fois dans l'année (1 fois par mois dans chaque municipalité)



1 X/ mois
dans chaque municipalité

2 X
par année

Quels sont les avantages?

- Service accru
- Optimisation des ressources humaines
- Économies de coûts (90 000 \$ pour deux collectes par année, versus collectes à même nos opérations et ressources internes)

En 2020, 261 tonnes d'encombrants ont été collectées. Qu'est-ce qu'on en fait?

- Les appareils frigorifiques sont envoyés à GoRecycle afin que le fréon (halocarbure) soit retiré sécuritairement
- Le métal est envoyé pour recyclage chez Récupération Brisson
- Les encombrants matelassés sont envoyés chez AIM Écocentre où ils sont déchiquetés pour être utilisés comme matériel de recouvrement
- Les meubles en bon état sont revendus à bas prix

Une responsabilité partagée en GMR

La gestion des matières résiduelles est un monde en soi! Complexe, elle nécessite de respecter plusieurs contraintes (économiques, humaines et logistiques) et réglementations, tout en visant à s'améliorer sur le plan environnemental.

Imaginez ce qu'il nous en coûterait en plus si la MRC devait passer à n'importe quel moment, n'importe où, et effectuer le tri à la place du résident, comme certaines personnes le demandent parfois.

Pour cette raison, la participation de chaque acteur est importante. En tant que citoyen, voici les pratiques qui font une différence : s'informer sur la bonne façon de se départir de ses résidus, effectuer un tri à la source et utiliser les services à sa disposition (écocentres, collecte des encombrants sur appel, dépôt municipal).

Réduction des déchets et réemploi



Section réemploi dans chaque écocentre



Cloches à textile dans chaque municipalité pour le dépôt des vêtements et des chaussures



Deux ressourceries : le Nordest et le Centre de dépannage des Nord-Côtiers



Projet de réinsertion sociale avec le Centre de services scolaire de l'Estuaire : transformation des résidus textiles en nouveaux produits.

Enjeux :

- › Manque d'espace pour les items issus du réemploi sur le territoire de la MRC
- › Pas de débouchés pour le recyclage du textile au Québec. La balance est envoyée à l'enfouissement pour ne pas submerger les marchés étrangers d'items usagés et souvent en mauvais état
- › Une des industries les plus polluantes au monde. Au Québec : 343 000 tonnes de produits textiles neufs par an, dont 83 % sont importés majoritairement des marchés asiatiques
- › Environ 24 kg de produits textiles sont jetés, par année, par habitant

Programmes de subvention en environnement



Subventions à l'achat pour les citoyens

- Jusqu'à 60 \$ pour un composteur domestique
- Jusqu'à 50 \$ pour des lames déchiqueteuses ou une tondeuse manuelle
- Vente de biodigesteur à 30 \$
- Jusqu'à 200 \$ pour des couches lavables et sous-vêtements d'incontinence
- Jusqu'à 150 \$ pour des produits menstruels lavables

Subventions pour le secteur ICI

- Jusqu'à 800 \$ pour des projets de réduction des déchets et de sensibilisation environnementale pour les commerces, municipalités, écoles, etc.
- Jusqu'à 1 000 \$ pour des ilots de tri et des bacs intérieurs de recyclage

Jusqu'à présent, en 2022 :

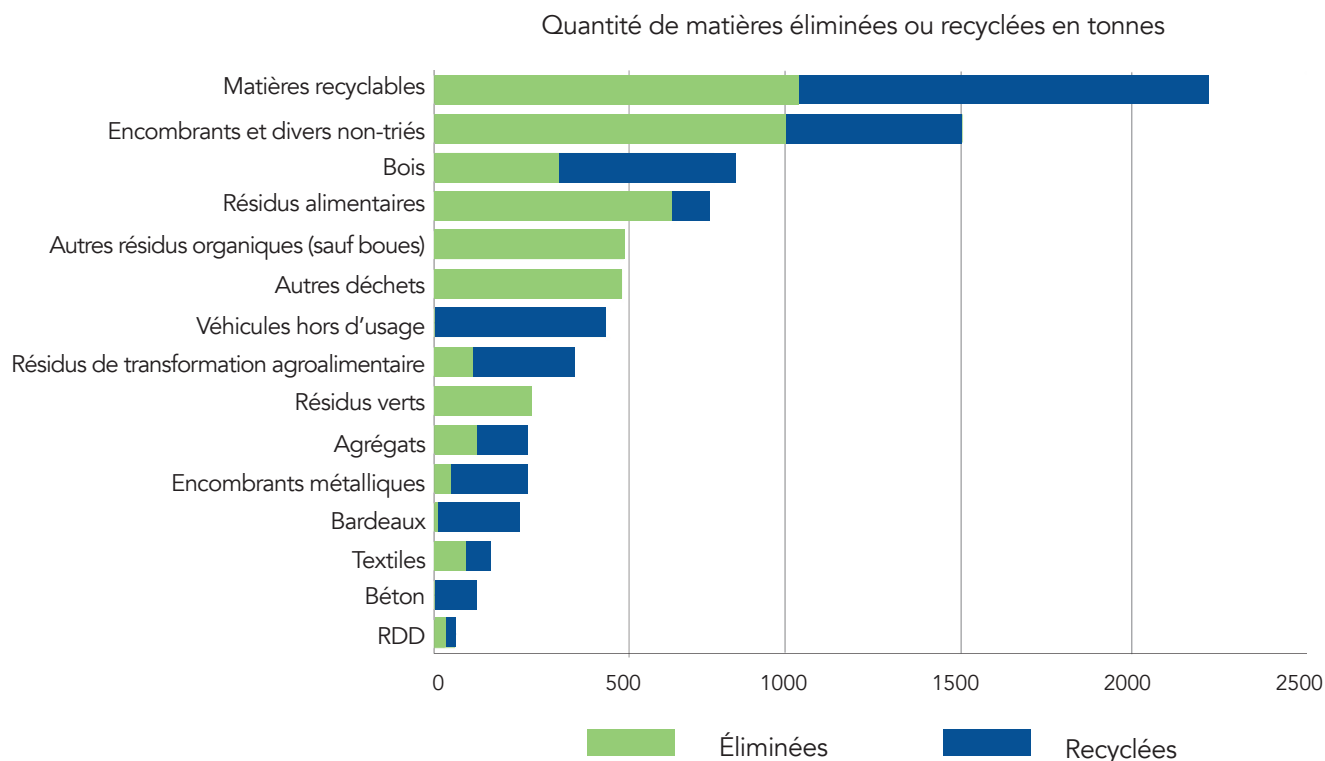
- Plus de 40 citoyens ont bénéficié d'aide financière pour se procurer un biodigesteur, un composteur, des produits menstruels, des couches lavables et des filtres à microfibres
- Plus de 2 400 \$ ont été versés à des ICI pour une amélioration de leur recyclage et la réduction de leurs déchets

Défis à relever

La gestion des matières résiduelles n'est pas une mince affaire! Voici quelques-uns des enjeux avec lesquels il faut composer lors de la révision et de la réalisation du plan d'action du PGMR.

- Immense territoire pour une très faible densité de population
- Peu de ressources humaines et économiques
- Augmentation drastique des coûts du transport, des biens et services
- Démographie et niveau socioéconomique de la population de la MRC
- Grande population saisonnière et touristique
- Peu d'entreprises spécialisées dans la région, ce qui implique une exportation de presque toutes nos matières
- Manque de débouchés pour certaines matières au Québec, notamment pour le recyclage du textile et des résidus de CRD

Objectifs régionaux



Le taux de recyclage global, toutes matières confondues, est de 43 % pour le secteur résidentiel et de 37 % pour le secteur ICI.

Les objectifs régionaux sont donc axés sur une amélioration de la performance dans les quatre filières les plus problématiques :

Matières éliminées	Réduire à 300 kg par année ou moins la quantité éliminée par habitant
Matières recyclables	Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal
Matières organiques	Recycler 60 % de la matière organique
Résidus de CRD	Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD

Mesures principales du plan d'action

Afin d'atteindre ses objectifs, la MRC a élaboré **53 mesures** qui visent à répondre aux orientations nationales, tout en tenant compte des particularités régionales.

Ces mesures visent tous les secteurs (résidentiel et ICI) et sont articulées autour de différents types d'action : ISÉ et réduction à la source, acquisition de connaissance, services offerts et infrastructures, politique et réglementation, gestion contractuelle et aide financière.

Voici quelques-unes des mesures-phares regroupées sous les huit orientations régionales :

Maintenir et optimiser les services offerts

- › Évaluer la possibilité d'organiser des activités d'écocentres mobiles pour le TNO
- › Revoir et optimiser la fréquence des collectes pour le secteur résidentiel et commercial
- › Évaluer la possibilité d'installer des systèmes de suivi automatisés à bord des camions de collecte en porte-à-porte

Accompagner, informer et sensibiliser sur la gestion des matières résiduelles et sur le principe des 3RV-E

- › Poursuivre l'embauche d'étudiants en saison estivale pour réaliser diverses activités de communication et de sensibilisation
- › Poursuivre le déploiement du projet de lutte aux dépotoirs clandestins et la diffusion de son plan de communication
- › Élaborer et déployer un plan d'accompagnement, de communication, et des outils spécifiques pour les secteurs touristiques, événementiels, scolaires et autres ICI
- › Tenir divers ateliers et activités sur la GMR et sur les 3RV-E
- › Positionner la MRC et les municipalités en tant que modèles, en promouvant et en participant à des campagnes nationales, à caractère environnemental, et en invitant les autres acteurs à faire de même

Encourager les filières de réduction à la source, de réemploi, d'achat responsable et d'économie circulaire sur le territoire

- Élaborer et déployer un plan de communication spécifique aux enjeux du gaspillage alimentaire
- Évaluer la possibilité de créer un répertoire numérique des entreprises œuvrant dans l'un ou l'autre des domaines de 3RV ou inciter les entreprises régionales à participer aux répertoires québécois existants
- Accompagner les municipalités pour le bannissement des sacs de plastique et des objets à usage unique
- Favoriser l'adoption de politiques écoresponsables par la MRC et les municipalités
- Collaborer avec la SADC et le Service du développement économique de la MRC afin de mettre sur pied un projet structurant de symbiose industrielle
Continuer à soutenir les organismes et entreprises qui favorisent le réemploi
- lors des collectes d'encombrants et de textiles
Optimiser et promouvoir l'espace du réemploi, notamment au niveau des
- matériaux de construction et du bois dans les écocentres
Participer aux tables régionales des organismes communautaires afin de
- mieux cibler les opportunités de réemploi et développer un projet de réinsertion sociale, à même les écocentres

Améliorer les performances de la gestion des matières organiques putrescibles et des matières résiduelles fertilisantes (boues)

- Évaluer la possibilité de mettre sur pied une démarche visant la conformité des systèmes septiques polluants
- Intégrer des critères de valorisation dans les contrats de nettoyage et de traitement des boues issues des étangs d'aération des municipalités
- Poursuivre les analyses afin de déployer un projet de recyclage des matières compostables d'ici 2024-2025

Améliorer les performances des collectes des matières recyclables (collecte sélective)

- Évaluer la possibilité d'adopter une politique-cadre pour les programmes de subventions économiques, qui intégrerait des critères de développement durable (et de GMR) aux programmes de subvention de la MRC et des municipalités
- Éliminer graduellement la double collecte hivernale (2 X/sem) de déchets dans les ICI afin d'optimiser les coûts et d'encourager la récupération dans les ICI
- Mise en application de la réglementation visant à appliquer des amendes lorsque les usagers déposent de mauvaises matières dans les bacs.
- Déployer le nouveau système de collecte sélective et de consigne élargie qui sera mis de l'avant par le gouvernement provincial

Améliorer la performance des écocentres et points de dépôt afin de favoriser le recyclage et la valorisation des matières collectées sur ces sites (CRD, RDD, REP, etc.)

- Intégrer des critères d'écoresponsabilité dans les programmes incitatifs à la rénovation et pour la gestion des résidus de CRD, lors de la délivrance des permis de construction
- Ajouter des obligations de récupération des résidus de CRD, notamment les agrégats, sur les chantiers municipaux
- Former et sensibiliser les émetteurs de permis de construction afin qu'ils puissent à leur tour sensibiliser la population quant à l'utilisation des écocentres
- Évaluer la possibilité de réaménager l'écocentre des Bergeronnes pour maximiser le tri par les citoyens, de même que le réemploi
- Repenser l'attribution des contrats de traitement des matières collectées aux écocentres, afin de favoriser les principes des 3RV et minimiser le transport

Poursuivre la mise en application des principes d'efficacité économique et de pollueur-payeur, pour l'ensemble des générateurs de matières résiduelles sur le territoire

- Poursuivre le déploiement et la bonification du principe de performance municipale dans le système de quote-part
- Poursuivre le déploiement et la bonification de la notion d'utilisateur-payeur dans les collectes de déchets et la tarification des écocentres pour le secteur ICI et écocentres
- Poursuivre et bonifier l'application de la réglementation limitant à un seul bac de déchets par résidence
- Évaluer les opportunités économiques et environnementales pour le raccordement de l'écocentre des Bergeronnes au réseau électrique, ou à toute autre forme d'énergie renouvelable

Évaluer les performances en GMR et rendre compte des résultats.

- Développer une série d'indicateurs économiques, environnementaux et sociaux afin de mesurer la performance du service dans une optique d'amélioration continue
- Suivre l'évolution de ces indicateurs et diffuser les résultats sur une base annuelle